



## COMMUNIQUÉ

### **Encore une fois, des mesures inadaptées pour l'école de Guyane !**

Des demi-mesures pour freiner la propagation du virus, un confinement qui somme toute, n'en est pas un puisque les établissements scolaires restent ouverts alors même que les chiffres démontrent qu'ils sont un des vecteurs de la diffusion du virus. Depuis le 19 avril, des classes ferment, voire des établissements et les fermetures administratives se multiplient. Malgré les cris d'alerte du personnel et des syndicats, malgré les demandes des chefs d'établissement pour que se mettent en place le système de demi-jauge (ce qui a été fait en France hexagonale), **le recteur de Guyane persiste dans sa volonté de ne rien changer** : tous les élèves en classe sous prétexte de continuité pédagogique. Nul n'ignore pourtant les problématiques de l'école en Guyane :

- Établissements en sureffectif
- Classes surchargées
- Salles ne permettant pas la distanciation physique
- Espaces de récréation exigus
- (Énumération non exhaustive)

Mais le rectorat de Guyane refuse encore et toujours de mettre en place des mesures adaptées et se cache derrière un protocole inefficace.

La communauté éducative de Guyane est consciente que le confinement et la non reprise des cours au 11 mai 2020 ont eu des effets très négatifs sur les élèves, mais la situation actuelle met en souffrance personnels et élèves qui travaillent dans des conditions insupportables. Fermer les établissements scolaires une semaine, voire quinze jours ou encore mettre en place des demi-jauges pourraient bien être des mesures de freinage.

Le STEG-UTG exige du recteur de Guyane qu'il applique des mesures adaptées à la situation sanitaire de l'académie et qu'il envisage d'avancer la date des grandes vacances à la mi-juin pour les élèves (après les conseils de classes du 3<sup>ème</sup> trimestre et les évaluations dans le 1<sup>er</sup> degré) tout en maintenant le calendrier des examens. Cette dernière proposition permettrait de mettre fin aux brassages d'élèves dans les établissements scolaires, à la cantine et même dans les transports !

Cayenne le 13 mai 2021

Le bureau du STEG-UTG

## **Il y en a marre ! Le SE-UNSA Guyane DIT STOP!**

**Les enseignants et les élèves ne sont pas de la chair à canon.  
Confinement oui ! Mais pour tous !**

**Sommes-nous réellement un département français ?**

Lorsque c'est confiné dans l'Hexagone et qu'ici nous sommes au vert, la Guyane est confinée ! En effet, depuis le 16 mars 2020 jusqu'à aujourd'hui, le 13 mai 2021, la Guyane a toujours été sous couvre-feu ou confinée qu'elle soit au rouge, à l'orange ou au vert !

**Le SE-UNSA Guyane dit STOP !**

Aujourd'hui, on nous informe que nous sommes au rouge cramoisi et on demande aux équipes éducatives et aux élèves de se sacrifier au motif de l'économie et des problématiques sociales ! Que les hauts responsables proposent de vraies solutions plutôt que de se servir de l'enseignement comme PANSEMENT, SANS MOYENS et au détriment de nos vies et de nos familles.

**Le SE-UNSA Guyane dit NON !**

Si le danger est aussi grand qu'on nous le dit, qu'on nous donne les moyens de nous protéger voire de nous sauver : **FERMER LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PENDANT CETTE PERIODE DE CONFINEMENT !**

Concernant les examens, le SE-UNSA Guyane demande qu'une adaptation soit prévue afin de permettre la préparation et l'organisation de ces derniers dans des conditions sanitaires correctes.

Fait à Cayenne, le 13 mai 2021



## Stupéfaction et faute inexcusable !

Les établissements scolaires restent ouverts : les personnels de l'éducation nationale, les familles et les élèves de Guyane sont actuellement pour beaucoup dans l'incompréhension des décisions prises ce mercredi 12 mai pour préserver la santé de toutes et de tous sur le territoire.

En effet, les établissements scolaires semblent être un des premiers lieux de cluster (source ARS), le ministre concède ce mardi 12 mai que pour enrayer la crise sanitaire : "Ce qui a le plus d'impact, c'est de fermer les écoles". Dans le même temps le conseiller territorial, membre du comité territorial scientifique, le Docteur Roger-Marie Loupec révèle qu'il est « particulièrement inquiet de voir que l'épidémie gagne du terrain chez les jeunes ». Mais le préfet continue de dire que les élèves courent moins de risques dans leurs établissements que dans leurs familles ? Et aucune communication du rectorat à ce jour.

Un rectorat de Guyane qui a attendu le 28 avril pour proposer un protocole sanitaire adapté à la situation locale : texte qui ne prévoit pas d'allègements des effectifs, ni aucune proposition pour maintenir la continuité pédagogique, alors que la rentrée s'est faite le 19 avril !

Un rectorat qui a mis en place le 19 avril une cellule covid, qui a été vite débordée, et qui semble définir les cas contacts et autoriser les retours en classes selon des critères opaques, éloignés des préconisations des épidémiologistes de l'ARS. Les cas contacts et avérés Covid sont bien souvent cachés aux personnels, pour des raisons fallacieuses de confidentialité. Une véritable omerta !

Un an maintenant que notre syndicat interpelle rectorat et collectivités afin que des mesures exceptionnelles soient prises pour :

- à la fois éviter la propagation du virus et préserver la santé de toutes et tous
- mais également que tout soit mis en place pour que les élèves continuent d'être élèves, quelles que soient les conditions sanitaires.

Or, depuis un an, aucun moyen supplémentaire n'a été débloqué pour faciliter l'école à distance, aucun investissement dans le numérique pour les élèves qui vivent dans la précarité, toujours aucune embauche supplémentaire d'infirmières, d'assistantes sociales ou de psychologues... Que ce soit dans le primaire ou le secondaire, les textes et protocoles ne sont pas respectés, le lien avec les collectivités (brassage à la cantine, lors du périscolaire, dans les transports...) ne se fait pas...

*SUD Education tient à rappeler que l'employeur public est garant de la santé, du bien-être et de la sécurité au travail de ses agents.*

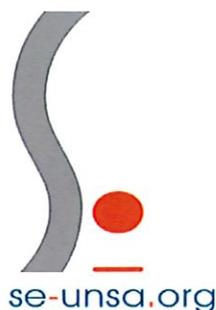
*La jurisprudence judiciaire s'est attachée à définir la notion de faute inexcusable. La Cour de Cassation précise que tout manquement de la part de l'employeur à son obligation de sécurité a le caractère d'une **faute inexcusable**, au sens de l'article L.452-1 du code de la Sécurité Sociale, lorsque :*

- *l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel était exposé le salarié*
- ***il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver.***

*Peu importe que l'employeur n'ait pas eu conscience du danger auquel il exposait son salarié dès lors qu'il aurait dû en avoir conscience, notamment du fait de son obligation d'évaluation des risques.*

**SUD Education Guyane demande que le rectorat prenne ses responsabilités** en mettant en place un CHSCTA extraordinaire le plus rapidement possible, pour proposer des mesures concrètes qui permettraient de préserver la santé de toutes et tous, et de soutenir les élèves face à une éventuelle fermeture des établissements.

Contacts Presse : 06 96 36 50 81 / 06 41 90 05 13



Cayenne, le vendredi 14 mai 2021

La Secrétaire générale du SE-UNSA Guyane

À

Monsieur Rodolphe ALEXANDRE  
Président de la Collectivité Territoriale  
de la Guyane

Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale,

Je sollicite de votre haute bienveillance une invitation au comité scientifique de lundi 17 mai 2021. En effet, compte tenu des problématiques qui seront abordées notamment l'ouverture des établissements scolaires, il aurait été intéressant que nous puissions partager avec vous nos points de vue et préoccupations en tant que représentants des acteurs du terrain.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Nathalie ALFRED-RENARD

Secrétaire générale du SE-UNSA Guyane

---

Syndicat des Enseignants – Section GUYANE  
3572 Route de Montabo, carrefour Bourda – 97300 CAYENNE  
☎ 0594 31 02 10 - Mèl : [973@se-uns.org](mailto:973@se-uns.org)

Le syndicat qui avance





Fédération Syndicale Unitaire  
BP 847  
97339 CAYENNE Cedex  
tel : 0594 25 36 94 - Email : fsu973@fsu.fr

A Monsieur le Préfet de la région Guyane,  
A Monsieur le Recteur de l'académie de Guyane,  
A Monsieur le Président de la collectivité territoriale de Guyane  
A Monsieur le Président de l'association des maires de Guyane

À Cayenne, le 14 mai 2021

**Objet : Lettre ouverte sur la situation sanitaire des établissements scolaires**

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Recteur,  
Messieurs les Présidents,

Conscients des conséquences du confinement sur les élèves et leurs familles, le positionnement de la FSU Guyane a toujours été très clair concernant une éventuelle fermeture des établissements scolaires, à savoir, tout mettre en œuvre pour l'éviter ou la retarder.

C'est la raison pour laquelle nous avons, depuis le mois d'octobre dernier, demandé un renforcement du protocole sanitaire. Protocole qui a évolué à plusieurs reprises jusqu'à être renforcé une dernière fois en date du 28 avril 2021 face à la montée de l'épidémie sur le territoire guyanais.

Depuis cette date, la situation a malheureusement empiré et continue de se dégrader, vous forçant à envisager puis prendre des mesures de freinage supplémentaires sous la forme d'un confinement de 15 jours, mais tout en laissant les établissements scolaires ouverts.

Pour nous, cette mesure est incompréhensible. En effet :

- l'application du protocole renforcé depuis le 28 avril a démontré, s'il en fallait encore la preuve, que le virus circule aussi chez les jeunes ;
- le nombre de classes fermées n'a cessé de croître, désorganisant totalement le fonctionnement des établissements scolaires ;
- les établissements scolaires sont pour la très grande majorité dans l'incapacité de respecter ce protocole, en particulier en ce qui concerne l'organisation de la restauration scolaire, où les mesures de non brassage

et de traçabilité ne sont pas respectées ;

- les différents services concernés sont dans l'incapacité d'appliquer les consignes du protocole relatives à la fermeture du transport scolaire et l'isolement des élèves en cas de covid avéré de l'un d'entre eux ;
- enfin et surtout, le protocole sanitaire ne prend pas en compte le brassage inter-classes et même inter-écoles qui s'opère tous les jours lors des activités périscolaires.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que le protocole actuel ne garantit plus la sécurité des personnels et des élèves dans les établissements scolaires, faisant donc courir un risque à l'ensemble de la population.

D'autre part nous indignons de la différence de traitement entre les français d'un territoire à un autre. En effet, il y a 1 mois et demi, dans une situation moins alarmante taux de vaccination supérieur, taux d'incidence moyen plus faible, présence des variants moins importante le gouvernement a fait le choix de fermer les établissements scolaires pour deux semaines afin de stopper véritablement l'évolution de l'épidémie.

Enfin, nous ne pouvons accepter que l'ensemble de la population Guyanaise soit mise en danger pour des raisons économiques. Aussi, nous vous demandons solennellement de prendre en considération tous ces éléments et d'associer la période de confinement à une période de fermeture des établissements scolaires que nous espérons être la plus courte possible.

Nous vous prions de croire en notre attachement indéfectible au service public d'éducation nationale.

*Les co-secrétaires de la FSU Guyane*

*Sylvie Audigeos – Bertaud*

*Alexandre Dechavanne*

*Florent Hennion*

